

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil municipal

Lundi 15 décembre 2014, 19 h 30

Centre communautaire de Shannon

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard, M. Mario Lemire, M. Bruno Martel, M. Mike-James Noonan et de M. Stéphane Hamel.

En l'absence de M. Claude Lacroix.

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, du directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès et de l'adjointe au Greffe, Mme Pauline Montreuil.

289-12-14

Avis de convocation

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 9 décembre 2014, conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* ;

Considérant l'article 156 du C.M. stipulant que les membres du Conseil doivent être convoqués au plus tard deux jours avant l'heure prévue pour le début de la séance ;

Considérant le dépôt du Rapport de signification Doc 09-12-2014 ;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

Document déposé : DOC-289-12-14

290-12-14

1. Ouverture de la séance extraordinaire

À 19h30, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

291-12-14

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) Ouverture de la séance extraordinaire ;
- 2) Adoption de l'ordre du jour ;
- 3) Lecture et dépôt - Discours sur le budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2016-2017 ;
- 4) Adoption - Budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 ;
- 5) Adoption - Règlement 490 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2015 ;
- 6) Période de questions.

Adoptée à l'unanimité

3. Lecture et dépôt - Discours sur le budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2016-2017

M. le maire procède à la lecture du discours sur le budget de l'exercice financier 2015 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2016-2017 et en fait le dépôt à tous les membres du Conseil.

292-12-14

Documents déposés : DOC 292-12-14

293-12-14

4. Adoption - Budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Considérant le budget pour l'exercice financier 2015 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2016-2017 présentés précédemment et illustrés ci-dessous :

Budget 2015	
Revenus	
Taxes sur la valeur foncière	3 008 011 \$
Paiements tenant lieu de taxes	1 858 237 \$
Services rendus aux organismes municipaux	20 510 \$
Autres services rendus	203 142 \$
Imposition de droits	541 250 \$
Intérêts bancaires	62 500 \$
Autres revenus	-
Transferts	1 755 780 \$
Total des revenus	7 449 430 \$
Charges	
Administration générale	1 388 998 \$
Sécurité publique	1 169 734 \$
Transport	2 121 068 \$
Hygiène du milieu	1 774 315 \$
Urbanisme et développement	426 420 \$
Loisirs	1 182 776 \$
Énergie et télécommunication	50 000 \$
Intérêts	50 000 \$
	-
Sous-total des charges	8 163 311 \$
Conciliation à des fins fiscales	(713 881) \$
Total des charges	7 449 430 \$

Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017			
Projet	2015	2016	2017
Bâtiments	1 131 000	300 000	-
Construction de la Maison de la Culture	1 000 000		
Rénovations de l'hôtel de ville	125 000		
Remplacement de bardeau du toit du pavillon des arts	6 000		
Rénovation au centre communautaire - phase III - sous-sol		150 000	
Agrandissement de la caserne		150 000	
Réseau routier et infrastructures	96 000	125 000	1 569 000
Usine de filtration de l'eau			1 280 000
Plan d'action pour les égouts pluviaux	16 000		
Réfection de la rue O'Hearn	80 000		
Resurfacement de la rue Parc			100 000
Réfection de la rue Riverside			99 000
Resurfacement de la rue Leclerc			90 000
Revitalisation de l'artère principale		125 000	
Parcs et terrains	260 000	10 000	150 000
Parc de la rue de Galway	20 000		
Aménagement des pistes multi-fonctions	15 000		
Parcobus	50 000		
Panneau d'affichage électronique (deuxième face)	55 000		
Achat de terrains d'Hydro-Québec			150 000
Achat d'oriflammes	10 000		
Aménagement de bienvenue à l'entrée de la municipalité	10 000	10 000	
Renforcement des berges	100 000		
Véhicules	-	18 500	-
Gratte sur le véhicule Freightliner		18 500	
Autres	12 925 000	-	-
Refonte du site internet	25 000		
Construction de la centrale hydroélectrique	12 800 000		
Extension du réseau communautaire de télécommunications	100 000		
Total	14 412 000 \$	435 000 \$	1 719 000 \$
Emprunt à long terme	12 800 000		
Programme d'investissement de la taxe sur l'essence	1 405 000	100 000	100 000
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	50 000		1 280 000
Fonds de parcs	61 000	10 000	
Fonds de roulement	64 000	125 000	125 000
Investissements nets	32 000 \$	200 000 \$	214 000 \$

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le budget pour l'exercice financier 2015 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2016-2017 ;
- 2) D'autoriser le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général secrétaire-trésorier, Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

294-12-14

5. Adoption - Règlement 490 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2015

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 3 novembre 2014 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 3) D'adopter le *Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2015 (490)* tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

295-12-14

13. Période de questions

À 19h58, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de quinze (15) minutes, s'est terminée à 21h20.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

296-12-14

Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu de lever la séance extraordinaire à 21h21.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

**Clive Kiley,
Maire**

**Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

[Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenue de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. Le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le secrétaire –trésorier, bien qu'avocat, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.